

Séance du 27 novembre 2024	
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 6	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 27 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 6	<u>Sont présents:</u> Carole LASTELLA, Emmanuelle DELESTANG, Sébastien BERGER, Jean TIRELLI, Viviane ROUSSEAU
<u>Votants:</u> 6	<u>Représentés:</u> André RENAULT par Viviane ROUSSEAU
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Viviane ROUSSEAU

Objet: Approbation du PV du 10 septembre 2024 - DE 2024 026

Madame le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du 10 septembre 2024 et demande s'il y a des remarques.

Le procès-verbal du 10 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Fait à Dompnac,
le 27 novembre 2024

Le Maire,

Carole Lastella

Le secrétaire de séance,

Viviane Rousseau

Objet: Mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux - DE 2024 027

Madame le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisé courant 1991 et approuvé par délibération du conseil municipal de décembre 1991.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 9 675 mètres de chemins et 80 mètres de place.

Madame le Maire propose au conseil municipal de rajouter au tableau de classement certaines voies communales qui n'ont pas été prises en compte jusqu'alors et qui correspondent au nouvel adressage finalisé en 2022 et ainsi que, de faire la mise à jour du tableau en renommant les anciennes voies par leur nouvelle nomination.

Ainsi, la route de Pourcharesse et la route de Chastanet qui relie la limite physique du hameau de Pourcharesse jusqu'à la limite du territoire communal sont à prendre en compte.

De même que la route du Serrou se situant après la route de Lachamp de Merle.

Les caractéristiques de ces voies sus nommées, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation sont assimilable à de la voirie communale d'utilité publique.

Madame le maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales est prononcé par le conseil municipal.

Madame le Maire propose d'approuver la mise à jour du tableau de classement des voies communale qui avait été précédemment approuvé établi par la mairie lors du conseil municipal en décembre 1991 et d'intégrer la nouvelle nomination des voies.

Après délibération le conseil municipal :

- Approuve le tableau de classement des voies communales (annexe).

- Arrête le linéaire des voies classées communales à :

Voies communales 14 070 mètres

Voies à caractère de Places publiques (soit 1 place) - Place Marceau Debroas : 80 mètres.
soit un linéaire de voies total de 14 150 mètres.

- Autorise Mme le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Fait à Dompnac,
le 27 novembre 2024

Le Maire,

Carole Lastella

Le secrétaire de séance,

Viviane Rousseau

**Objet: Demande de subvention DETR-DSIL 2024 : Défense extérieure contre l'incendie -
DE 2024 028**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de se doter d'une défense extérieure contre l'incendie.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL ainsi qu'au Département de l'Ardèche sur le volet Atout Ruralité.

Madame le Maire indique que les dépenses seront prévues au budget primitif de l'exercice 2025 en section d'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Sollicite au titre de la DETR et de la DSIL 2024 une subvention

- Sollicite au titre de Atout Ruralité 07 une subvention

- Charge Madame le Maire de l'ensemble des formalités nécessaires à l'obtention de la demande de subvention

- Autorise le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,

Fait à Dompnac,
le 27 novembre 2024

Le Maire,

Carole Lastella

Le secrétaire de séance,

Viviane Rousseau

Objet: Décision modificative - Commune de Dompnac - DE 2024 029

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux chapitres ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60612	Energie - Electricité	500.00 €	
60621	Combustibles	500.00 €	
60631	Fourniture d'entretien	589.03 €	
6132	Locations immobilières	400.00 €	
6451	Cotisations à l'URSAFF		1 000.00 €
739118	Autre reversements	750.00 €	
739211	Attribution de compensation	650.97 €	
7392221	Fonds Péréquation ress. com. et intercom.		1 990.00 €
615231	Entretien; réparations	900.00 €	
65568	Autres contributions		1 300.00 €
TOTAL		4 290.00 €	4 290.00 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces modifications.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le réajustement des comptes et approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Dompnac,
le 27 novembre 2024

Le Maire,

Carole Lastella

Le secrétaire de séance,

Viviane Rousseau

Questions diverses :

La Mairie va envoyer prochainement une lettre d'information aux habitants concernant les nuisances sonores et l'emploi du feu.

Colis de Noël : Le conseil municipal a décidé d'offrir un bon cadeau aux seniors permanents âgés de 70 ans et plus pour une valeur de 40 euros à utiliser exclusivement sur le marché de Noël de Dompnac qui aura lieu le 14 décembre 2024.

France Service : Le conseil municipal a désigné à l'unanimité Viviane Rousseau comme référent sur ce dossier. Prochainement un questionnaire sera envoyé aux habitants afin de connaître leurs besoins.

Voeux du Maire 2025 fixés à la date du 11 janvier 2025 à 11h00.

Date du prochain conseil municipal :

Le 26 février 2025 à 11h00.

DOMPNAC, le 28 novembre 2024

Mme le Maire
Carole LASTELLA

le secrétaire de séance
Viviane ROUSSEAU



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rousseau', with a stylized flourish extending from the end.

